



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 121-2018

AVIS est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # 121-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a été adopté selon la procédure suivante :

Avis de motion : 18 décembre 2017

Présentation du projet de règlement : 18 décembre 2017

Avis public d'adoption prochaine : 20 décembre 2017

Adoption du règlement : 22 janvier 2018

QUE ce règlement peut être consulté durant les heures régulières du bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le règlement # 121-2018 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

DONNÉ à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 24 janvier 2018.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité à la page ___ de l'édition du 24 janvier 2018 du journal Accès, le journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville à la date précitée et diffusée sur le site Internet municipal.

Judith Saint-Louis